



Section académique de LIMOGES

N° 267 - NOVEMBRE 2007

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

LE MARDI 20 NOVEMBRE GREVE UNITAIRE DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES

GREVE UNITAIRE DANS L'EDUCATION

« La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! » Denis Kessler, ancien n°2 du MEDEF au côté d'Ernest-Antoine Seillières (journal Challenge 4/10/2007)

Cette citation a le mérite d'être claire sur ce que le MEDEF appelle de ses vœux en terme de « réforme ».

Le Président de la République et son gouvernement travaillent d'arrache pied à une transformation radicale du modèle social français. Elle ressemble à s'y méprendre à ce que souhaite un patron des patrons.

La réforme de l'Etat et de la fonction publique portée par N. SARKOZY supprime des dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires. La « révolution culturelle » de la fonction publique prônée par le même Sarkozy attaque précisément les principes fondamentaux du statut général de 1946, inspiré de la Déclaration des droits de l'Homme et du programme du CNR !

Concours, statut et carrière... : des acquis de la Libération qui préservent encore aujourd'hui les fonctionnaires de l'arbitraire administratif et du politique, qu'il faudrait liquider !

Des services publics servant l'intérêt général qu'il ne faudrait conserver qu'à minima !

Des augmentations de salaires auxquelles il faudrait renoncer sauf lorsqu'elles s'appliquent à soi-même !

C'en est trop ! Le modèle social et démocratique auquel nous, et une très grande majorité de Français, sommes attachés est menacé. Il est temps de construire un rapport de force permettant de stopper la casse, en ne perdant pas de vue que nos métiers et l'école sont en première ligne. Au regard des enjeux la responsabilité de chacun est immense.

P. 1 : Edito

P. 2 : Revaloriser nos salaires

P. 3 : Défendre les Services
Publics et leurs fonction-
naires

P. 4 : Commission Pochard
Congé de formation pro-
fessionnelle

LES OBJECTIFS D'UNE GREVE INCONTOURNABLE

REVALORISER NOS SALAIRES

On ne peut évoquer les questions de pouvoir d'achat dans notre pays sans faire un état des lieux. Or les indicateurs, notamment ceux de l'INSEE, sont sans appel.

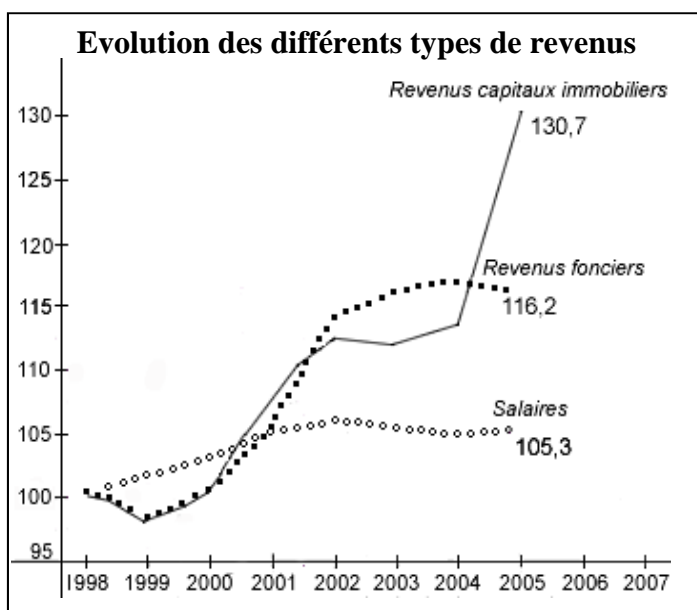
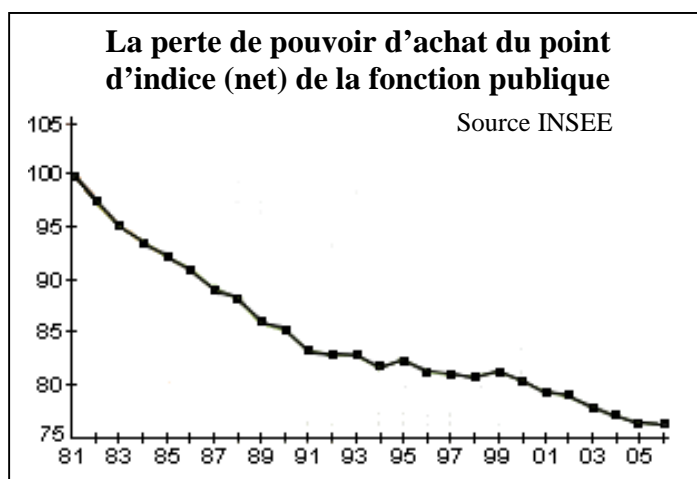
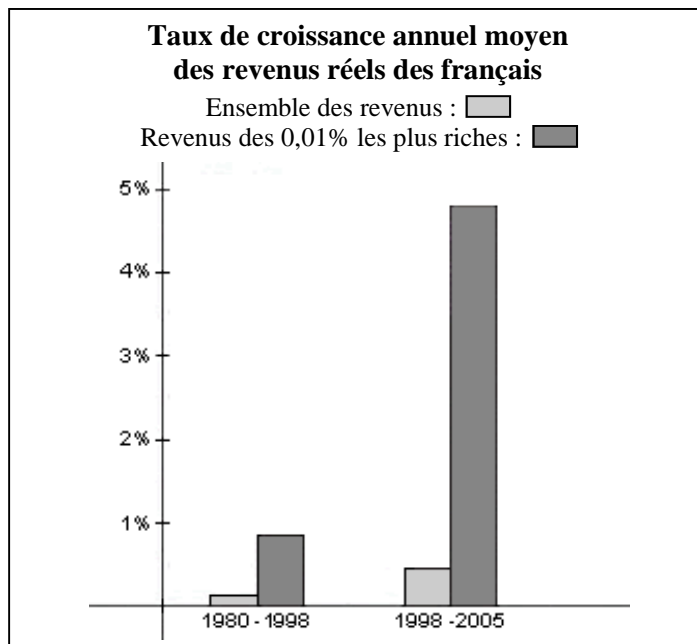
Les salaires, les retraites et les pensions sont inexorablement tirés vers le bas quand, à l'inverse les revenus financiers connaissent des ascensions spectaculaires. Les inégalités sociales se creusent comme jamais. Près de 40% des salariés (public et privé) gagnent aujourd'hui moins de 1,3 fois le SMIC, plus de 15% sont au SMIC (soit près du double du niveau de 1991) !

Pourtant les choix gouvernementaux avec les lois votées cet été (loi TEPA, fiscalité, heures supplémentaires défiscalisées...) vont à rebours du traitement de ces questions. L'Etat patron montre l'exemple et applique à ses propres salariés – les fonctionnaires et les agents publics – une politique tendant à la « smicardisation du salariat » qui frappe notre pays, avec une ampleur inédite en Europe.

Depuis 2000, la valeur du point d'indice commune à tous les fonctionnaires a reculé de 6 % par rapport à l'évolution des prix. Les avancements d'échelon ont alors vocation à masquer la baisse de pouvoir d'achat qui résulte de ce recul. **Le premier salaire d'un certifié est inférieur à 1,3 SMIC (il était supérieur à 2 SMIC en 1982).** Apparaissent de fortes diminutions des pensions avec la montée en charge du mécanisme de décote (loi Fillon 2003 sur les retraites).

Ouvrir de véritables négociations sur les salaires et la revalorisation des carrières dans les fonctions publiques : voilà une véritable urgence sociale. Le refus gouvernemental d'y satisfaire n'est plus supportable. Voilà une première raison de s'engager massivement dans la grève le 20 novembre.

Il est grand temps d'exiger du gouvernement qu'il cesse d'opposer à cette exigence salariale le refrain du « travailler plus pour gagner plus ». Que vaut d'ailleurs une telle formule appliquée à des millions de citoyens privés d'emploi ou contraints au temps partiel imposé ? L'allongement du temps de travail qu'elle suppose n'est-il pas insupportable lorsqu'on le rapporte au contenu du travail devenu, tant dans le privé que dans le public, course effrénée à la productivité ? L'urgence n'est-elle pas celle de la recherche d'un environnement et de conditions de travail permettant de travailler mieux ?



DEFENDRE L'INTERET GENERAL ET LES SERVICES PUBLICS ...

Notre pays a fait le choix dans son histoire, à la Libération notamment, de l'éminence de l'intérêt général. Il a donc construit, autour d'une fonction publique qui en est le cœur, un service public important, fondé sur des principes spécifiques – égalité, continuité, adaptabilité, laïcité.

L'intérêt général c'est de développer la qualité et l'efficacité des services publics parce qu'ils contribuent à la richesse nationale, tout en constituant des lieux majeurs de redistribution de cette richesse. **L'intérêt général c'est de développer l'emploi public** parce qu'il contribue à satisfaire le droit élémentaire à travailler dont sont privés aujourd'hui plus de deux millions de nos concitoyens, tout en plaçant les agents recrutés dans une position statutaire, réglementaire et non contractuelle.

A l'évidence, N. Sarkozy est dépourvu de telles ambitions. Certes, « ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » constituait bien un engagement de sa campagne. En revanche, il s'était employé à dissimuler l'orientation qu'il donnerait à sa politique publique. Le voile est aujourd'hui levé. Selon F. Fillon, notre pays et la Fonction Publique doivent se résigner à « moins de services, moins de personnels, moins d'Etat ». Après la « smicardisation » des salaires, il conviendrait donc de mettre en œuvre celle des services : pas sûr qu'il s'agisse là

d'un mandat que la majorité des Français ait donné au président de la République !

Vers moins d'école, moins de justice, moins d'hôpital, ..., des missions de service public abandonnées, d'autres livrées au secteur privé : c'est bien comme cela qu'il faut entendre la suppression de 22 900 emplois de fonctionnaires à titre de première étape, qui n'aurait été adoucie qu'en raison de la proximité des Municipales de mars prochain.

L'Education nationale est prioritairement visée : 11 200 postes seront supprimés à la prochaine rentrée dont près de 10 000 dans le second degré. Mais, dans les collèges et les lycées, il ne s'agit là que d'un avant goût de l'effort à venir : 75 000 emplois devront être rendus sur le quinquennat ! Il ne reste guère de leviers pour y parvenir, si ce n'est ceux de **la diminution de l'horaire élève et de l'alourdissement de la charge de travail des personnels.**

— — — — —
De cet avenir, nous ne voulons pas. Avec l'ensemble des fonctionnaires, le 20 novembre, exigeons un autre budget, une autre politique de l'emploi.
— — — — —

... L'INDEPENDANCE ET LE STATUT DE LEURS FONCTIONNAIRES

Un des obstacles rencontré par Sarkozy pour avancer dans le sens de ses funestes projets sur les services publics tient à l'existence de statuts. Aussi dans son discours de Nantes introduisant le chantier de « modernisation de la fonction publique » a-t-il décrit le « fonctionnaire moderne » dont il a besoin pour parvenir à ses fins : dépendant, soumis, dépourvu de cadres collectifs et prônant en conséquence :

- ◆ la suppression du concours, de la carrière, des corps, mais aussi des commissions paritaires,
- ◆ l'individualisation des carrières et de nouvelles procédures d'évaluation au mérite,
- ◆ le choix, pour les nouveaux entrants, entre le statut ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré,
- ◆ l'aumône d'un pécule humiliant pour ceux qui souhaiteraient partir.

Il ne s'agit là de rien d'autre que de mettre à bas les fondements du statut de fonctionnaire, conçus et construits sur des principes essentiels : principe d'**égalité** (et notamment principe d'égalité d'accès qui renvoie au concours), principe d'**indépendance** (au travers de la distinction du grade et de l'emploi qui protège le fonctionnaire des pressions politiques partisans), principe de **responsabilité** (qui fait que le fonctionnaire, parce qu'il est soumis à l'obligation de service du bien commun, doit avoir la plénitude des droits et devoirs du citoyen et ne pas être regardé comme le sujet du pouvoir politique ou le rouage impersonnel de la machine administrative).

— — — — —
On ne peut laisser faire. Pas question de brader l'égalité d'accès à nos métiers et notre indépendance dans l'exercice de nos fonctions : nous serons massivement en grève le 20 pour l'exprimer.
— — — — —

Si l'avenir de nos métiers, de nos fonctions se joue pour partie dans le cadre général du chantier de « modernisation de la fonction publique », la commission Pochard en constitue une sorte de travaux pratiques appliqués aux métiers de l'Éducation. Y apparaissent très fortement :

- ♦ les problématiques de la « modernisation » : contractualisations, **contrats**, transformation de l'évaluation des personnels, **pilotage par la performance, remise en cause du concours** (on laisserait à l'Université le soin de vérifier les connaissances disciplinaires), recherche de familles de métiers d'enseignant, bivalence...
- ♦ les thèmes développés ces derniers mois sur l'éducation : **donner des marges de manœuvre aux chefs d'établissements** dans la définition des missions des personnels et dans l'organisation des enseignements, **sortir enfin de la contrainte de services basés sur l'heure de cours...**

Les intentions affichées sur l'éducation (diminution drastique du nombre d'enseignants, disparition des Copsy et des CPE, liquidation programmée du « carcan » des statuts et du paritarisme, le tout sur fond d'abandon de toute ambition scolaire et de réduction des horaires élèves) ne laissent planer aucun doute sur la nature de la

« revalorisation » que veut imposer le gouvernement. Il s'agirait de travailler plus, plus longtemps (en recourant par exemple à l'annualisation des services), dans le cadre d'un métier plus contraint et soumis, tant dans son contenu pédagogique que dans son exercice.

Là où nous avons des repères collectifs forts en matière de rémunération (progression attachée à l'appartenance à un corps – certifié par exemple- et non pas à l'emploi occupé), nous pourrions connaître rapidement la rémunération par métier (enseignant de collège de 2^{ème} zone, enseignant de collège d'élite, bivalent ou pas...). C'est le sens de la préconisation de Darcos : trouver des familles de métier chez les enseignants. L'abandon de la référence aux corps conduirait très vite à généraliser l'adaptabilité à tout type de poste et de service. **Là où nous avons un droit fondamental à mutation** dépendant de notre appartenance à un corps, nous pourrions connaître la négociation de gré à gré comme préalable à mutation – évidemment avec contrepartie. Quant à l'évaluation de notre mérite, du côté de la commission Pochard, en toute innocence, on nous demande ce que « nous » pensons de l'idée de la corrélérer avec les progrès ou les résultats des élèves ! **L'individualisation serait la règle, la conséquence en serait inévitablement l'isolement, l'abandon des cadres collectifs** (donc plus besoin de CAPA !).

En tant que personnels de second degré, nous ne trouvons là encore que des raisons d'entrer massivement dans la grève le 20 novembre, afin d'établir un rapport de force permettant de repousser de telles orientations et d'imposer d'autres choix pour les élèves et l'avenir de nos métiers.

INFO ACAD : congé de formation professionnelle

Les demandes au titre de l'année scolaire 2008-2009 doivent être déposées au plus tard le 30 novembre 2007.

Pour postuler, il faut être en position d'activité et justifier de 3 années de services effectifs dans l'Administration.

Rémunération : versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut, indemnité ne pouvant toutefois pas excéder le traitement afférent à l'indice brut 650 (= Indice nouveau majoré 543).

Pendant la période du congé, vous restez promouvable. Toutefois, si vous êtes promu, le bénéfice de la promotion ne sera effectif qu'à l'issue du congé.

Les éléments du barème pour classer les demandes tiennent compte à la fois de l'ancienneté et du nombre de demandes antérieures (avec priorité aux troisièmes demandes).

Le nombre de candidatures est en augmentation constante, alors que le contingent alloué par le Recteur reste trop limité.